

FONDATION DE LA MANCHE

SOUTENIR LES INITIATIVES ET LES PROJETS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL À BUT NON LUCRATIF SUR LE TERRITOIRE MANCHOIS

La Fondation de la Manche, sous l'égide de la Fondation de Lille, a pour objectif principal de soutenir des initiatives et des projets d'intérêt général à but non lucratif dans le département. Impulsée par le conseil départemental de la Manche, elle sera portée et animée par le comité exécutif de la Fondation.

FONDATION DE LA MANCHE : PRÉSENTATION

La Fondation de la Manche a pour objectif principal de soutenir des initiatives et des projets d'intérêt général et à but non lucratif sur le territoire départemental manchois ; au profit du manchois, dans les domaines de l'éducation, la culture, l'environnement et l'action sociale, de financer tout type de projet d'intérêt général qui favorise la cohésion et l'identité du territoire par le biais d'appels à projets. La Fondation est sous l'égide de la Fondation de Lille, créée en 1988 par Pierre Mauroy.



Le conseil départemental a impulsé l'idée. Il a démontré la volonté d'acteurs locaux de s'investir pour la Manche via des projets d'utilité sociale. Le Département siège au comité à titre consultatif. La Fondation est donc animée par un comité constitué de 6 personnes issues aussi bien de la sphère privée que publique :

Président : Claude JEAN, fondateur du Groupe Jean.

Vice-Présidente : Sylvie ERRARD, fondatrice de la coopérative Crescendo.

Membre : Alain COUSIN, membre honoraire du Parlement

Membre : Thierry PETIT, Directeur général d'Actalia

Membre : François BRIÈRE, vice-président du conseil départemental, désigné par l'assemblée départementale

Membre : Delphine VANDEVOORDE, désignée par la Fondation de Lille.

APPEL À PROJETS : COMMENT CANDIDATER ?

Dans le cadre du lancement de la Fondation, deux thématiques ont pour le moment été retenues dans le cadre de l'appel à projets :

- **La jeunesse :** de l'entrée dans la vie active des jeunes, leur mobilité, et l'ouverture sur le monde notamment pour les étudiants.
- **L'intergénérationnel :** actions favorisant les échanges entre les générations.

Pour être éligible, le porteur de projet doit :

- être un organisme d'intérêt général à but non lucratif (association, fédération, établissement public, fondation ...)

Et le projet doit :

- Impliquer la coopération entre les acteurs
- Présenter un projet dans la Manche
- Répondre à une thématique du présent appel
- Contribuer à l'attractivité du territoire

Le soutien de la fondation ne pourra excéder 4 000 € sauf si le projet obtient une mention coup de cœur du comité exécutif (la Fondation se réserve le droit de répartir le versement de la dotation en fonction des besoins).

Pour candidater, rendez-vous sur la page de la Fondation et suivre les instructions : <http://www.fondationdelille.org/fondations-abritees/fondation-manche/>

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet

02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard

02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores

02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr